



ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2024



ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2024

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5 - 6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne-française de l'Alberta, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne-française de l'Alberta au 30 juin 2024, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers


La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB
25 septembre 2024



Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024



	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS		
Subventions fédérales (Note 12)	\$ 857,795	\$ 696,548
Fondation de l'ACFA (Note 14)	573,320	580,500
Subventions provinciales (Note 13)	206,075	62,901
Autres subventions	130,346	130,207
Ventes	116,578	61,526
Frais de services	29,090	26,648
Intérêts	23,325	12,368
Adhésions	13,020	15,063
Dons	1,505	6,358
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 11)	<u>960</u>	<u>960</u>
	<u>1,952,014</u>	<u>1,593,079</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	889,030	772,538
Contrats et services	522,596	398,653
Frais de déplacement	136,475	63,823
Locations de salles et repas	81,833	48,897
Location de bureau	79,129	79,966
Fournitures et frais de bureau	76,325	56,051
Promotion et publicité	68,897	48,811
Honoraires professionnels	65,120	156,442
Adhésions et affiliations	8,713	8,713
Téléphone	8,229	15,043
Dons	7,000	9,000
Amortissement des immobilisations corporelles	5,700	6,378
Assurances	<u>5,263</u>	<u>4,425</u>
	<u>1,954,310</u>	<u>1,668,740</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRES POSTES	<u>(2,296)</u>	<u>(75,661)</u>
AUTRES POSTES		
Quote-part du résultat net de la filiale (Note 15)	<u>47,636</u>	<u>17,275</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>\$ 45,340</u>	<u>\$ (58,386)</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

3.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024

ACTIF NET	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Grevé d'affectation (Note 16)</u>	<u>Non-grevé d'affectation</u>	<u>Total 2024</u>	<u>Total 2023</u>
Solde au début	\$ 13,525	\$ 437,741	\$ 418,818	\$ 870,084	\$ 928,470
Excédent (Insuffisance) produits par rapport aux charges	(4,740)	-	50,080	45,340	(58,386)
Affectation (transfert) d'origine interne	<u>-</u>	<u>(24,577)</u>	<u>24,577</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>\$ 8,785</u>	<u>\$ 413,164</u>	<u>\$ 493,475</u>	<u>\$ 915,424</u>	<u>\$ 870,084</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

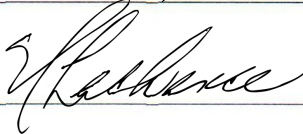


ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
30 juin 2024

ACTIF	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Notes 3 & 16)	\$ 738,399	\$ 651,177
Comptes à recevoir (Note 4)	412,142	119,872
Avance à la filiale	-	365
Taxe sur les produits et services à recevoir	7,230	4,417
Stocks	11,216	9,409
Frais payés d'avance	18,872	25,478
Dépôt à terme	<u>-</u>	<u>300,000</u>
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	1,187,859	1,110,718
PARTICIPATION DANS LA FILIALE (Notes 5 & 15)	48,366	730
AUTRES PLACEMENTS (Note 6)	40,092	39,126
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 7)	<u>10,224</u>	<u>15,925</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>\$ 1,286,541</u>	<u>\$ 1,166,499</u>

Approuvé par les Administrateurs:


_____, Administrateur


_____, Administrateur

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
30 juin 2024



	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 87,193	\$ 58,288
Salaires à payer	79,449	71,483
Apports reportés (Note 10)	<u>203,035</u>	<u>164,244</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	369,677	294,015
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS		
AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 11)	<u>1,440</u>	<u>2,400</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>371,117</u>	<u>296,415</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	8,785	13,525
Actif net grevé d'affectation (Note 16)	413,164	437,741
Actif net non grevé d'affectation	<u>493,475</u>	<u>418,818</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>915,424</u>	<u>870,084</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>\$ 1,286,541</u>	<u>\$ 1,166,499</u>

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	\$ 45,340	\$ (58,385)
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés		
afférents aux immobilisations corporelles	(960)	(960)
Intérêts réinvestis dans les placements	(965)	(663)
Amortissement des immobilisations corporelles	5,700	6,378
Quote-part du résultat net de la filiale	<u>(47,635)</u>	<u>(17,275)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	1,480	(70,905)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes à recevoir	(82,136)	(72,250)
Subventions à recevoir	(210,135)	(28,144)
Intérêts à recevoir	-	1,519
Taxes sur les produits et services à recevoir	(2,813)	(1,377)
Stocks	(1,807)	6,944
Frais payés d'avance	6,606	(13,477)
Avance à recevoir de la filiale	365	(13,472)
Comptes fournisseurs et charges à payer	28,906	33,233
Salaires à payer	7,965	22,746
Apports reportés	<u>38,791</u>	<u>14,757</u>
	<u>(212,778)</u>	<u>(120,426)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat dépôt à terme	-	(100,000)
Remboursements d'avance de la filiale	-	10,000
Encaissement du dépôt à terme	<u>300,000</u>	<u>-</u>
	<u>300,000</u>	<u>(90,000)</u>
Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	87,222	(210,426)
Encaisse au début de l'exercice	<u>651,177</u>	<u>861,603</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>\$ 738,399</u>	<u>\$ 651,177</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

7.



ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'Association canadienne-française de l'Alberta (l'Association) oeuvre à représenter et à regrouper les francophones de l'Alberta. Elle est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu d'une loi privée de l'Assemblée législative de l'Alberta. L'Association a le droit d'incorporer les chapitres régionaux, qui opèrent et oeuvrent indépendamment de l'Association et qui ne figurent pas parmi ces états financiers.

L'Association est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, et en conséquence, est exonérée d'impôt sur le revenu.

Les revenus de l'Association proviennent à 61 % (2023 - 56 %) de subventions.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) Dans la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'amortissement des immobilisations corporelles et de la dépréciation des actifs à long-terme ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

- b) L'Association applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (les subventions, les dons et le montant reçu de la Fondation de l'ACFA). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les produits de frais de services, de ventes, d'adhésions et autres sont constatés à titre de revenu quand tous les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur, quand tous les actes importants ont été exécutés et quand l'Association n'exerce plus, sur les biens cédés, un droit de gestion ou un contrôle effectif du droit de propriété.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.



ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

Instruments financiers

- c) L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients, des subventions à recevoir, de l'avance à recevoir de la filiale, du dépôt à terme, des parts sociales et de l'effet à recevoir de la filiale.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer.

L'investissement dans la filiale à but lucratif détenue à 100 % est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

- d) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- e) La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Stocks

- f) Les stocks comprennent différents articles promotionnels à vendre. Les stocks sont évalués au moindre du coût de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts pour réaliser la vente.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024



Participation dans la filiale

- g) L'Association a choisi de comptabiliser sa participation dans sa filiale à but lucratif détenue à 100 % selon la méthode de la valeur de consolidation. Le placement est comptabilisé initialement à son coût d'acquisition et est par la suite ajusté pour tenir compte de la quote-part des résultats enregistrés par la filiale revenant à l'Association, calculée selon les règles en matière de consolidation. Les dividendes déclarés par la filiale sont comptabilisés en diminution du placement. À la fin de chaque période, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée du placement ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Présentation de l'organisme contrôlé

- h) L'Association a choisi de ne pas consolider l'organisme qu'elle contrôle mais de plutôt donner des informations concernant les ressources de cet organisme.

Immobilisations corporelles

- i) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	5 ans	Amortissement linéaire
Matériel et équipement	10 ans	Amortissement linéaire
Améliorations locatives	10 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Association, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Apports reçus sous forme de biens et services

- j) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'Association à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de biens sont évalués à leur juste valeur.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

3. ENCAISSE AFFECTÉE

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Encaisse non grevée d'affectations	\$ <u>147,700</u>	\$ <u>374,692</u>
Encaisse grevée d'affectations internes (Note 16)	\$ 387,664	\$ 112,241
Encaisse grevée d'affectations externes - Apports reportés	<u>203,035</u>	<u>164,244</u>
Total de l'encaisse grevée d'affectations	\$ <u>590,699</u>	\$ <u>276,485</u>
Total de l'encaisse	\$ <u><u>738,399</u></u>	\$ <u><u>651,177</u></u>

4. COMPTES À RECEVOIR

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes clients	\$ 154,698	\$ 72,563
Subventions à recevoir	<u>257,444</u>	<u>47,309</u>
	\$ <u><u>412,142</u></u>	\$ <u><u>119,872</u></u>

5. PARTICIPATION DANS LA FILIALE

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
100 % des actions ordinaires avec droit de vote de Le Journal Franco-Albertain Ltée	\$ <u><u>48,365</u></u>	\$ <u><u>729</u></u>

6. AUTRES PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Dépôt à terme - portant intérêt à 4,20 % et échéant le 30 juin 2027	\$ 27,881	\$ 27,550
Parts sociales - Servus Credit Union Ltd.	<u>12,211</u>	<u>11,576</u>
	\$ <u><u>40,092</u></u>	\$ <u><u>39,126</u></u>

Le dépôt à terme est affecté auprès de Servus Credit Union Ltd. pour l'utilisation du système de "Customer Automated Funds Transfer" (CAFT) offert par Servus Credit Union Ltd. Le conseil d'administration a aussi affecté un montant de 25 500 \$ du dépôt à terme pour cette fin. (Voir note 16).

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2024</u>	<u>2023</u>
Matériel informatique	\$ 19,513	\$ 17,742	\$ 1,771	\$ 2,952
Matériel et équipement	49,141	43,353	5,788	8,531
Améliorations locatives	<u>34,484</u>	<u>31,819</u>	<u>2,665</u>	<u>4,442</u>
	<u>\$ 103,138</u>	<u>\$ 92,914</u>	<u>\$ 10,224</u>	<u>\$ 15,925</u>

8. MARGE DE CRÉDIT

L'Association dispose d'une marge de crédit autorisée de 250 000 \$, garantie par une charge en vertu de la Loi sur les sûretés mobilières donnant au prêteur une sûreté réelle sur les biens actuels et futurs de l'Association et en vertu d'une charge sur le portefeuille d'investissements de la Fondation de l'ACFA d'une valeur comptable de 12 273 745 \$ en date du 31 décembre 2023. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel de la Banque Scotia qui est fixé à 6,95 % au 30 juin 2024.

9. CARTE DE CRÉDIT

L'Association dispose d'une carte de crédit autorisée d'un maximum de 15 000 \$. La carte de crédit porte intérêt à 16,99 % sur les soldes impayés. Les intérêts sont payables mensuellement.

10. APPORTS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
Patrimoine canadien	\$ -	\$ 795,125	\$ 687,125	\$ 108,000
Programme de contestation judiciaire	47,604	-	-	47,604
Alberta Education	26,599	85,000	89,075	22,524
Revenus perçus d'avance	-	15,625	-	15,625
Société santé en français	-	91,188	81,906	9,282
Alberta Trade Immigration & Multiculturalism	30,000	-	30,000	-
Table de rapprochement avec les Autochtones	27,000	47,500	74,500	-
Secrétariat francophone	20,000	-	20,000	-
Fondation franco-albertaine	<u>13,041</u>	<u>-</u>	<u>13,041</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 164,244</u>	<u>\$ 1,034,438</u>	<u>\$ 995,647</u>	<u>\$ 203,035</u>

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024



11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent la portion non amortie des apports reçus pour l'achat des immobilisations corporelles. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	\$ 2,400	\$ 3,360
Montant amorti aux résultats	<u>(960)</u>	<u>(960)</u>
Solde à la fin	<u>\$ 1,440</u>	<u>\$ 2,400</u>

12. SUBVENTIONS FÉDÉRALES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Patrimoine canadien		
Programmation de base	\$ 652,125	\$ 564,000
Modernisation de la structure de l'ACFA	56,000	80,500
Sommet Postsecondaire	35,000	-
Table de rapprochement avec les Autochtones	18,500	26,500
Société santé en français	81,906	-
Jeunesse Canada au travail	9,141	8,598
Emploi été Canada	5,123	120
FJCF - DépasseToi	<u>-</u>	<u>16,830</u>
	<u>\$ 857,795</u>	<u>\$ 696,548</u>

13. SUBVENTIONS PROVINCIALES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Alberta Education - Projet ACCENT	\$ 89,075	\$ 58,401
Alberta Health	54,375	-
Alberta Trade Immigration & Multiculturalism	30,000	2,500
Secrétariat francophone	20,000	-
Fonds développement économique francophone de l'Ouest	10,625	-
SAIC - Gouvernement du Québec	<u>2,000</u>	<u>2,000</u>
	<u>\$ 206,075</u>	<u>\$ 62,901</u>

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

14. ORGANISME CONTRÔLÉ

L'Association a créé la Fondation de l'Association canadienne-française de l'Alberta dans le but d'administrer et placer les fonds transférés à la Fondation et de recevoir des apports de cette dernière en fonction d'un engagement établi par le conseil d'administration de la Fondation. Les anciens présidents et la présidence actuel de l'Association forment le conseil d'administration de la Fondation. De plus, la Fondation de l'Association canadienne-française de l'Alberta garantit la marge de crédit de l'Association.

Les états financiers de la Fondation de l'Association canadienne-française de l'Alberta au 31 décembre 2023 se résument comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Actif	\$ <u>12,304,488</u>	\$ <u>11,500,276</u>
Passif	30,743	89,007
Actif net	<u>12,273,745</u>	<u>11,411,269</u>
	<u>\$ 12,304,488</u>	<u>\$ 11,500,276</u>
ÉTAT DES RÉSULTATS		
Produits	662,970	811,476
Charges	81,107	80,648
AUTRES POSTES		
Variation de juste valeur	857,523	(1,728,174)
Contributions à l'ACFA	<u>(576,910)</u>	<u>(554,630)</u>
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	<u>\$ 862,476</u>	<u>\$ (1,551,976)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités de fonctionnement	\$ (470,998)	\$ (479,402)
Activités d'investissement	<u>535,121</u>	<u>339,887</u>
Décroissance (Augmentation) de la trésorerie	<u>\$ 64,123</u>	<u>\$ (139,515)</u>

Les principales méthodes comptables de la Fondation de l'Association canadienne-française de l'Alberta ne diffèrent pas significativement de celles adoptées par l'Association outre la comptabilisation des investissements : La Fondation de l'Association canadienne-française de l'Alberta utilise la comptabilité à la juste valeur pour ses investissements tandis que l'Association a adopté la méthode du coût après amortissement pour la comptabilisation de ses investissements et la valeur de consolidation pour son investissement dans sa filiale à but lucratif détenue à 100 %.

Transactions entre entités apparentées

Pendant l'exercice financier se terminant le 30 juin 2024, l'Association a reçu 573 320 \$ (2023 - 580 500 \$) en apports de la Fondation de l'ACFA. La Fondation s'est engagée à effectuer des virements annuels à l'Association canadienne-française de l'Alberta équivalents à 5,00% de la valeur marchande de son actif net. Cette opération a été mesurée selon la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie établie par les apparentés.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

15. FILIALE À BUT LUCRATIF DÉTENUE À 100 %

L'Association est l'unique actionnaire du Journal Franco-Albertain Ltée alors l'Association exerce un contrôle sur le Journal Franco-Albertain Ltée. Les états financiers du Journal Franco-Albertain Ltée au 30 juin 2024 se résument comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<u>BILAN</u>		
Actif	\$ <u>252,201</u>	\$ <u>198,212</u>
Passif	203,835	197,482
Capitaux propres	<u>48,366</u>	<u>730</u>
	\$ <u>252,201</u>	\$ <u>198,212</u>
<u>ÉTAT DES RÉSULTATS</u>		
<u>PRODUITS</u>		
Produits	\$ 200,127	\$ 216,665
Subventions	<u>178,675</u>	<u>171,656</u>
	<u>378,802</u>	<u>388,321</u>
<u>CHARGES</u>		
Salaires et charges sociales	159,523	178,102
Sous-traitance	50,080	42,726
Impression du journal	35,456	48,180
Charge d'amortissement - incorporels	32,344	29,577
Promotion et publicité	11,309	33,675
Fournitures et frais de bureau	8,711	8,658
Honoraires professionnels	7,000	7,000
Commissions - Lignes Agates	6,329	4,770
Loyer	4,800	7,269
Créances irrécouvrables	3,570	-
Assurances	2,809	5,240
Déplacements	1,817	1,939
Intérêts et frais bancaires	1,718	2,441
Amortissement des immobilisations corporelles	1,149	1,276
Intérêts sur la dette à long terme	981	1,903
Intérêts sur l'effet à payer à l'actionnaire	<u>-</u>	<u>364</u>
	<u>327,596</u>	<u>373,120</u>
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS	51,206	15,201
<u>IMPÔTS SUR LE REVENU</u>		
Exigibles	3,277	-
Futurs	<u>293</u>	<u>(2,074)</u>
	<u>3,570</u>	<u>(2,074)</u>
Bénéfice (Perte) net	\$ <u>47,636</u>	\$ <u>17,275</u>

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

16. FILIALE À BUT LUCRATIF DÉTENUE À 100 % (suite)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités d'exploitation	\$ 157,992	\$ (40,126)
Activités de financement	(40,000)	27,664
Activités d'investissement	<u>-</u>	<u>(27,664)</u>
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie	<u>\$ 117,992</u>	<u>\$ (40,126)</u>

Les états financiers du Journal Franco-Albertain Ltée ont été préparés conformément aux normes canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Transactions entre entités apparentés

Au cours de l'exercice, l'Association a conclu les transactions suivantes avec le Journal Franco-Albertain Ltée. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle correspond à la contrepartie établie par les apparentés.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ÉTAT DES RÉSULTATS		
<u>Produits</u>		
Ventes	\$ 4,800	\$ 5,600
Revenus d'intérêts	-	365
<u>Charges:</u>		
Promotion et publicité	14,651	16,015

16. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTION INTERNE

La balance de l'actif net affecté au 30 juin 2024 est de 413 164 \$, répartis comme suit: 313 974 \$ pour le fonds juridique, 55 000 \$ pour le centenaire, 18 690 \$ pour la modernisation de la structure de l'ACFA et 25 500 \$ pour le système de la CAFT de Servus Credit Union. L'association a grevé ses dépôts à terme pour les fins de cette dernière affectation.



ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2024

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. Les risques potentiels sont détaillés ci-après.

Risque de crédit :

L'Association est exposée à un risque de crédit sur ses comptes clients, les subventions à recevoir, l'avance à la filiale et l'effet à recevoir de sa filiale.

Risque de taux d'intérêt :

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'Association est exposée à ce type de risque sur son dépôt à terme.

Risque de liquidité :

L'Association est exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

19. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparaison et afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.